



PROCÉDURE RELATIVE AU RÉEMPLOI DANS LES ÉCOCENTRES

Service de la gestion des matières résiduelles

Modification/Révision	Date	Précisions
2024-01-018	2024-01-23	Modifie la version de 2019

Classification :	Organisation et gestion administrative
Cote :	01-230
Entrée en vigueur :	2019-11-257
Responsables de l'application :	Direction générale Direction du Service technique et environnement

1. Objets récupérés : Propriété

- 1.1. Toutes les matières résiduelles et biens collectés ou encore acheminées aux écocentres par les usagers sont la propriété de la MRC de La Haute-Côte-Nord.
- 1.2. Les employés de la MRC, des municipalités et des entreprises responsables de l'exploitation des écocentres ou des contrats de collectes sont tenus de mettre de côté (récupérer) les matières résiduelles ayant un potentiel pour le réemploi (avec ou sans transformation) soit pour la revente aux citoyens, soit pour la réutilisation aux écocentres ou sur des terrains municipaux.

2. Objets récupérés : Prix et paiement

- 2.1. Tout objet destiné au réemploi et vendu doit être payé au moment de l'achat dans l'un des écocentres de la MRC de La Haute-Côte-Nord. De plus, **un reçu doit être remis au client** par un employé attitré à l'accueil et à l'orientation des clients aux écocentres.

Le reçu contient les renseignements suivants :

- le lieu de l'écocentre;
- le nom du client;
- la date d'achat;
- la description de l'article acheté;
- le prix de vente;
- la signature de l'employé de la MRC.

- 2.2. Le prix des objets récupérés est fixé par la MRC de La Haute-Côte-Nord (environ entre 10 % et 25 % du prix à l'état neuf). La liste de prix est définie par la MRC (voir annexe A) et l'employé se réfère à cette liste de prix de vente établie par la MRC.
- 2.3. Le prix de vente des objets n'est pas négociable lorsqu'il a déjà été fixé par la MRC (ou un employé), à moins d'une erreur de jugement ou que l'objet n'est pas vendu depuis trois mois. Cependant, il est possible d'accorder un rabais à l'achat de plusieurs objets (prix de gros) ou en fin de saison. Toutefois, les rabais de fin de saison doivent être autorisés préalablement par la Direction du Service de la gestion des matières résiduelles.
- 2.4. Une personne qui désire se procurer des matériaux dans les cellules de matériaux non triés (bois, divers, agrégats) peut se servir sans aucuns frais. Le tri à même les cellules doit être effectué sans interférer avec les autres utilisateurs. Les matériaux doivent être pris tels quels (ex. : ne pas enlever les clous sur des planches de bois). De plus, les manœuvres doivent être sécuritaires (ex. : ne pas grimper sur un amoncellement de bois).

Si l'article provient d'une cellule non triée, un reçu doit tout de même être remis. On y retrouve la description des biens récupérés, la cellule de provenance et avec la mention 0 \$.
- 2.5. Les objets achetés par un employé de la MRC ne doivent EN AUCUN TEMPS être revendus dans le but de faire du profit, et ce, même si ces objets sont par la suite restaurés, réparés ou transformés (ex. : sabler et vernir des meubles, réparer des vélos), à moins d'une entente préalable avec la MRC. Advenant le cas où un employé agit de la sorte, il devra remettre les profits à la MRC et il perdra la possibilité de récupérer des objets.
- 2.6. Lorsqu'un employé achète un objet, il doit se faire remettre un reçu par un employé autorisé.

3. Suivi administratif

- 3.1. Le responsable des écocentres doit apporter les canettes vide à l'épicerie deux fois par année, soit au mois d'août et en novembre. L'argent provenant de la vente de celles-ci est remis à la comptabilité en même temps que celui des petites caisses.
- 3.2. Le responsable des écocentres doit s'assurer que chaque écocentre est équipé de :
 - un abri pour le réemploi;
 - la liste des prix de vente établie par la MRC, à la vue de tous;
 - une copie de la présente procédure;
 - un livret de reçus autocopiants à deux copies;
 - une petite caisse.

- 3.3. Le responsable des écocentres doit rapporter l'argent de la petite caisse de chacun des écocentres, ainsi que les reçus pour les remettre à la coordonnatrice d'opérations du Service technique et de l'environnement.
- 3.4. L'argent est déposé dans une enveloppe cachetée et la date est inscrite sur l'enveloppe avec le montant rapporté et est signée par le responsable des écocentres.
- 3.5. La petite caisse de Les Bergeronnes doit être rapportée au bureau administratif tous les vendredis (1 fois par semaine), alors que les petites caisses de Sacré-Cœur et de Portneuf-sur-Mer doivent être rapportées une fois par mois.
- 3.6. La coordonnatrice d'opérations doit en faire vérifier le montant par une personne responsable de la comptabilité et être présente au moment de la vérification. L'argent est ensuite déposé dans le compte comptable s'y rattachant.
- 3.7. Comme fonds de roulement, un montant de 40 \$ est laissé dans la petite caisse de l'écocentre de Sacré-Cœur et de Portneuf-sur-Mer et un montant de 60 \$ pour l'écocentre des Bergeronnes. (Coupure de 10 \$, 5 \$, 2 \$ et 1 \$).
- 3.8. À chaque semaine, la coordonnatrice d'opérations effectue la vérification des reçus vs l'argent reçu et elle comptabilise le montant total des transactions, le nombre de transaction et le nombre d'items transigés dans le fichier de suivi.
- 3.9. Les reçus émis sont conservés aux archives de la MRC durant 8 ans.
- 3.10. Des ententes spécifiques peuvent être conclues entre la MRC et des organismes à but non lucratif œuvrant de près ou de loin dans le domaine du réemploi, afin de leur faciliter l'accès aux matières.
- 3.11. La présente procédure sera communiquée à tous les employés de la MRC. Une copie de celle-ci ainsi que la liste des prix de vente seront également affichées dans l'abri pour le réemploi de chaque écocentre.

2022-06-16

ANNEXE A



Écocentres de la MRC de La Haute-Côte-Nord

Liste de prix - Réemploi

** Les prix sont sujets à changement*

Article	Prix min.	Prix max.	Article	Prix min.	Prix max.
Bibelot		1,00 \$	Table de cuisine et chaises - 5 morceaux		20,00 \$
Cadre	2,00 \$	5,00 \$	Table de cuisine seule		10,00 \$
Décoration Halloween/Noël/Autres	1,00 \$	5,00 \$	Outil à main		2,00 \$
Jarre en grès		5,00 \$	Outil électrique		20,00 \$
Miroir - petit ou grand	1,00 \$	5,00 \$	Taille-bordure		5,00 \$
Pot à fleurs	1,00 \$	2,00 \$	Tondeuse (selon si elle fonctionne)	5,00 \$	10,00 \$
Poêle, frigo, congél., laveuse, sècheuse		25,00 \$	Bibliothèque		10,00 \$
Bac roulant bleu ou brun (à compost)		20,00 \$	Caisse (de bois, de plastique)		2,00 \$
Baril de métal 45 gallons		20,00 \$	Classeur - 2 tiroirs ou 4 tiroirs	5,00 \$	10,00 \$
Baril de plastique - petit ou grand 45 gal.	5,00 \$	20,00 \$	Coffre	5,00 \$	10,00 \$
Bidon en métal		5,00 \$	Coffre ancien		20,00 \$
Bloc de béton 8" x 8"		1,00 \$	Bain		20,00 \$
Bloc de bois		3,00 \$	Bois - camion ou remorque		25,00 \$
Brouette	5,00 \$	20,00 \$	Bois 2" x 4"		1,00 \$
Clôture en broche (rouleau)		5,00 \$	Bois 2" x 6" - 4" x 4"		2,00 \$
Dalle de béton 24" x 24"		1,00 \$	Boite de céramique		20,00 \$
Échelle		25,00 \$	Boite électrique - prise électrique		1,00 \$
Ensemble de patio		5,00 \$	Brique		0,50 \$
Gouttière		3,00 \$	Cadre de porte - seul		10,00 \$
Caisse de son, amplificateur		5,00 \$	Évier - simple ou double	5,00 \$	10,00 \$
Casse-tête		1,00 \$	Fenêtre (vitre, fenêtre ancienne)	10,00 \$	20,00 \$
CD, DVD, cassette	1,00 \$	3,00 \$	Feuille (contreplaqué, gypse, ripe, tôle)	5,00 \$	10,00 \$
Jouet pour enfant		2,00 \$	Latte de bois		1,00 \$
Livre		1,00 \$	Palette de bois		3,00 \$
Traineau - 3 skis, double	5,00 \$	15,00 \$	Poignée		1,00 \$
Cage à animaux - petite ou grande	5,00 \$	10,00 \$	Porte avec cadre		30,00 \$
Chaudière (métal, plastique)	2,00 \$	10,00 \$	Porte moustiquaire		15,00 \$
Coffre à outils sur roues		30,00 \$	Porte patio complète	25,00 \$	50,00 \$
Glacière		5,00 \$	Porte sans cadre		20,00 \$
Grille de frigidaire/poêle		1,00 \$	Appareil d'exercice	5,00 \$	20,00 \$
Luminaire	3,00 \$	5,00 \$	Bâton de golf - bâtons de ski		1,00 \$
Machine à coudre		20,00 \$	Boule de quilles		1,00 \$
Pesée		10,00 \$	Canne à pêche et moulinet		5,00 \$
Pot Masson		0,25 \$	Chenille de motoneige		15,00 \$
Ventilateur, humidificateur, déshum.		5,00 \$	Coffre de pêche - petit ou grand	2,00 \$	5,00 \$
Base de lit - bois, fer/métal	5,00 \$	10,00 \$	Panier de basketball	5,00 \$	20,00 \$
Bureau avec miroir - gros		10,00 \$	Patins		2,00 \$
Chaise droite ou berçante		5,00 \$	Poche de hockey		2,00 \$
Chaise en plastique		2,00 \$	Raquette tennis/badminton		3,00 \$
Commode, bureau		5,00 \$	Ski, planche à neige, raquettes		5,00 \$
Divan, causeuse	10,00 \$	30,00 \$	Vélo - petit ou grand	5,00 \$	10,00 \$
Fauteuil droit	5,00 \$	10,00 \$	Assiette, ustensile, tasse		0,50 \$
Pupitre	5,00 \$	10,00 \$	Chaudron, poêlon en fonte		2,00 \$
Table de chevet	5,00 \$	10,00 \$	Vaisselle variée - 4 morceaux		1,00 \$